

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2022/60352/C01:1

DATE DU CONTRÔLE 01/04/2022 AGENT VISITEUR Mathieu Laixhay
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue du Béguinage 6 - 1360 Perwez AGRÈMENT RÉGION WALLONNE AGRW. DEP-048/A/01 expire le 12/10/2024



› COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire Boussez -Bolle
#TVA non communiqué
Adresse Rue du Béguinage 6 - 1360 Perwez

› SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non

› RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	4200	Année d'installation	+30
Origine du réservoir et n° de fabrication	non communiqué	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions	1,3	Niveau de liquide (cm)	28
Type de réservoir	Cylindrique - Souterrain - Enfoui - Simple paroi - Métallique		

› CONTRÔLE

Contrôle visuel du réservoir au brûleur	OK	Fonctionnement brûleur	OK
Pollution en dehors du réservoir	non visible	Trou d'homme : étanchéité et fixation couvercle :	OK
Trou d'homme : état général	OK	Raccords	OK
Conduite de remplissage	OK	Conduite de ventilation	OK
Conduites d'aspiration et de retour (parties visibles)	OK	Encuvement	
Présence d'eau et de boue (cm)	non	Taux d'acidité (pH)	/
Conductivité (µS/cm):	/	Contrôle intérieur si nettoyage	/
Système anti-débordement	absent	Système de mesure de niveau	présent - conforme
Système de détection de fuite			

› TEST DE DÉPRESSION

Etanchéité de la chaîne de mesure avant contrôle	OK	Résultat de l'épreuve d'étanchéité	Etanche
Durée de la mise sous pression	+1h		

Appareil TESTO 312-3 référencé « 3131690 » et vérifié le 21/10/2021 par Certinergie selon INS Vérification interne.

› AUTRE(S) REMARQUE(S)

Placer un système anti-débordement : sifflet ou sonde

Nous ne pouvons être tenus pour responsables d'une éventuelle pollution de sol suite aux tests que nous réalisons selon la législation en vigueur.

Conclusion : L'étanchéité est assurée mais pas la conformité. Il faut y remédier dans les 6 mois.



Une plaquette orange a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Perwez

Signature du technicien



CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 04/2022/60352/C01:1

› ANNEXES

Listing test d'étanchéité du réservoir

